

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Réunion ordinaire du 2 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 10

*Quorum atteint (7)*

Pouvoirs : 2

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le deux du mois de septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 26 août 2025

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Christophe POTET, Joël NERBUSSON, Fabrice ADAMO, Annie LAURENTIN, Adrien MILLET, Sabrina LAURENTIN, Alexandre NIKSARLIAN et Sophie RIVALLEAU

Excusés :

- ✓ Christian PRUNIER donne pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Jean-Louis RIDOUARD donne pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN

Fabrice ADAMO a été nommée secrétaire de séance.

=====

**RESSOURCES HUMAINES**

**Ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe  
Emploi permanent à temps complet 35h/semaine  
A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025**

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
- Vu le budget,
- Vu le tableau des emplois et des effectifs,
- Considérant les besoins du service administratif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés

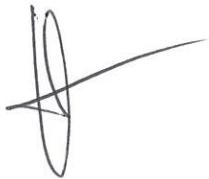
- De créer à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2025** un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet 35h/semaine,
- De dire que les horaires de travail de cet agent seront indiqués dans sa fiche de poste,
  - Qu'à la demande de l'employeur ou avec son autorisation, l'agent pourra exceptionnellement travailler en dehors de ses horaires habituels de travail définis ci-dessus. Les heures supplémentaires ainsi effectuées, devront respecter les garanties minimales prévues par le décret 2000-815 du 25 août 2000
  - Des heures ainsi effectuées seront alors, en priorité, à récupérer

- De modifier en conséquence le tableau des effectifs
- Que ce poste sera pourvu par voie statutaire ou à défaut contractuelle
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'ouverture de ce poste

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 3 septembre 2025  
Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,  
Fabrice ADAMO

Le Maire,  
Jean-Claude LAURANTIN



AR-Préfecture

079-217900166-20250723-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-09-2025

Publication le : 03-09-2025